

SÉANCE SPÉCIALE DU 13 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 13 novembre 2015, à 16 heures 30, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères, Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire

ORDRE DU JOUR

1. Évaluation du bruit et de l'insonorisation de certaines résidences (éoliennes)
2. Périodes de questions
3. Levée de la séance

2015-11-362

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-11-363

Évaluation du bruit et de l'insonorisation de certaines résidences

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut conclure avec une autre municipalité locale une entente par laquelle elles délèguent tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que certains résidents de la municipalité se plaignent de difficultés à dormir à cause du bruit provenant des éoliennes durant la soirée et la nuit;

Considérant que le Comité sur la question sonore souhaite que des solutions soient apportées aux cas les plus préoccupants, soit les troubles de sommeil qui ont été signalés;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à des experts spécialisés en acoustique afin de mieux cerner les problématiques et de trouver des solutions;

Considérant le protocole d'entente liant le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de l'Érable, dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement, qui vise à favoriser le rapprochement des parties impliquées dans la réalisation du projet éolien;

Il est proposé par Roger East, appuyé par Claude Blier et résolu :

Que la Municipalité signe une entente de délégation de compétence à la MRC de l'Érable afin de lui confier la coordination du mandat visant à évaluer le bruit et l'insonorisation de certaines résidences et de proposer des solutions, le tout tel qu'il sera plus amplement défini par le Comité sur la question sonore.

Que la Municipalité s'engage selon les paramètres suivants :

- Les municipalités de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie d'Halifax s'engagent à défrayer conjointement jusqu'à 25% des coûts totaux pour la réalisation du mandat décrit plus haut;
- La contribution de chacune des deux municipalités sera établie au prorata du nombre d'éoliennes se trouvant sur leur territoire respectif;
- Cet engagement sera prélevé à même les redevances annuelles versées par le promoteur à la Municipalité;
- La MRC de l'Érable qui agira à titre de mandant et de gestionnaire du projet conformément au protocole d'entente signé avec le MAMOT;
- Cet engagement est conditionnel à la contribution formelle de la compagnie Éoliennes de l'Érable pour 25% des coûts totaux de ce mandat. La compagnie devra faire parvenir à la MRC de l'Érable une lettre à cet effet.

Que la Municipalité ne délègue sa compétence en matière de bruit que dans le cadre du mandat ci-haut décrit.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau et M. Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

Aucune personne présente à la période de questions.

2015-11-364

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu que la présente séance soit levée à 16h40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière